

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Conseil d'établissement
2025-2026

Adopté par le Conseil d'établissement lors de la
séance du 3 juin 2026

**Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers membres du personnel,
Chers élèves et partenaires de la formation professionnelle,


Au nom du conseil d'établissement, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe pour l'année scolaire 2025-2026.

L'année qui s'achève témoigne de l'engagement soutenu de l'ensemble de la communauté éducative envers la réussite des élèves et de la qualité de la formation offerte. Grâce à une mobilisation concertée, le centre a su maintenir des conditions d'apprentissage rigoureuses, favorables au développement des compétences et à la persévérance scolaire. Au cours de l'année, les actions entreprises traduisent une volonté constante d'amélioration, d'innovation et d'adaptation aux besoins des apprenants ainsi qu'aux exigences du marché du travail.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du conseil d'établissement, dont la contribution assidue favorise l'atteinte des objectifs institutionnels. Je remercie plus précisément la nouvelle direction de l'EPSH, madame Yanik Arbour, pour la continuité et la qualité de la passation des dossiers qui a facilité grandement le travail de tous. Je souligne également l'apport essentiel du personnel professionnel, du personnel de soutien et de l'équipe de direction, dont le travail collaboratif constitue un levier déterminant pour la qualité des services éducatifs offerts.

Une mention particulière doit être accordée au personnel enseignant, dont l'expertise, la rigueur et l'engagement professionnel contribuent de manière significative à la réussite des élèves et au rayonnement de notre établissement. Leur rôle demeure central dans la mise en œuvre d'une formation professionnelle inspirante, pertinente et actuelle.

Les résultats obtenus cette année permettent d'envisager l'avenir avec confiance et détermination. Ensemble, nous travaillerons à poursuivre le développement d'un environnement éducatif de qualité, sain et inclusif.



Stéphane Brennan
Président du conseil d'établissement
École professionnelle de Saint-Hyacinthe

1. Table des matières

2. Présentation du conseil d'établissement	3
2.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	3
3. Bilan des activités du conseil d'établissement	4
3.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	4
3.2 Activités réalisées et décisions prises.....	4
4. Consultation annuelle des élèves	6
5. Évaluation du plan de lutte	8
6. Définitions.....	9
7. Références.....	10

2. Présentation du conseil d'établissement

2.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre
Brennan, Stéphane	Gestionnaire de portefeuille, Desjardins Président, membre représentant des groupes socio-économiques et sociocommunautaires et des entreprises
Pedneault, René	Directeur du service de développement économique et local, MRC d'Acton Vice-président, membre représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Bélair, Jonathan	Directeur de la formation continue à la Commission de la construction du Québec (CCQ) Membre représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Dulude, Noeimy	Conseillère au développement entrepreneurial et au mentorat, développement économique de la grande région de Saint-Hyacinthe Membre représentante des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Ménard, Andrée-Anne	Élève au programme de Comptabilité Membre représentante des élèves
Gagné, Martin	Élève au programme Dessin de bâtiment Membre représentant des élèves
Trudeau, Éric	Enseignant aux programmes Horticulture et jardinerie Membre représentant du personnel enseignant
Côté, Chantal	Enseignante au programme d'Esthétique Membre représentante du personnel enseignant
Cusson, Vincent	Enseignant au programme de Charpenterie-menuiserie Membre représentant du personnel enseignant
Burelle, Alexandre	Enseignant au programme de Charpenterie-menuiserie Membre représentant du personnel enseignant
Morier, Julie	Enseignante au programme Secrétariat et Comptabilité Membre représentante du personnel enseignant
Kelly, Mathieu	Enseignant au programme de Mécanique agricole Membre représentant du personnel enseignant
Loranger, Amélie	Agente de développement – Parcours Formation Membre représentante du personnel professionnel
Fiset, Johanne	Technicienne en éducation spécialisée Membre représentante du personnel de soutien
Chamberland, Karine	Secrétaire de gestion – Services éducatifs en formation professionnelle Membre représentante du personnel de soutien

3. Bilan des activités du conseil d'établissement

3.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
29/10/2025	Ordinaire
03/12/2025	Ordinaire
11/02/2026	Ordinaire
29/04/2026	Ordinaire
03/06/2026	Ordinaire

3.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Date	Actions réalisées	Commentaires
Pouvoirs généraux			
Adoption des règles de régie interne	29/10/2025	Adoptées	Résolution
Adoption du montant de remboursement pour les frais de gardiennage	29/10/2025	Adopté	Résolution
Nomination à la présidence et à la vice-présidence	29/10/2025	Adopté	Résolution
Présentation du rapport annuel 2024-2025	29/10/2025	Approuvé	Résolution
Présentation du principe et des balises pour les frais exigés des élèves 2025-2026	29/10/2025	Approuvés	Résolution
Consultation sur les calendriers scolaires 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029	29/10/2025	Consultation effectuée	
Adoption du budget révisé 2025-2026	03/12/2025	Adopté	Résolution
Consultation sur les objectifs, principes, critères de répartition des ressources financières 2026-2027	11/02/2026	Consultation effectuée	
Consultation sur les critères de sélection pour la direction du centre	11/02/2026	Consultation effectuée	
Présentation des règlements du centre 2026-2027	29/04/2026	Approuvés	Résolution
Services alimentaires – présentation du menu 2026-2027	29/04/2026	Approuvé	Résolution
Adoption du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence 2026-2027	29/04/2026	Adopté	Résolution
Consultation sur le projet éducatif 2023-2027	29/04/2026	Consultation effectuée	
Approbation des listes de matériel 2025-2026	03/06/2026	Approuvées	Résolution
Adoption du Projet éducatif 2023-2027 – actualisation	03/06/2026	Adopté	Résolution

Adoption du rapport annuel du Conseil d'établissement 2025-2026	03/06/2026	Adopté	Résolution
Nomination des représentants des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises	03/06/2026	Adopté	Résolution
Adoption du budget initial 2026-2027	03/06/2026	Adopté	Résolution
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Adoption du budget révisé 2025-2026	03/12/2025	Adopté	
Adoption du budget initial 2025-2026	03/06/2026	Adopté	
Autres dossiers présentés pour information			
Journée Portes ouvertes du 23 octobre	29/10/2025	Information	
La formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement	29/10/2025	Information	
Offre de service Hiver et Automne 2026	29/10/2025	Information	
Formations autofinancées 2025-2026	29/10/2025 03/06/2026	Information	
Portrait de clientèle 2025-2026	03/12/2025	Information	
Calendrier scolaire 2026-2027 – version officielle	11/02/2026	Information	
Admissions 2026-2027	11/02/2026 03/06/2026	Information	
Portes ouvertes	29/04/2026	Information	
La soirée Gala mérites 2025-2026	29/04/2026	Information	
Acquisition d'immeuble	29/04/2026	Information	
Projet de calendrier des séances	03/06/2026	Information	

4. Consultation annuelle des élèves

Afin de répondre à ses obligations de consultation annuelle des élèves de façon efficiente et accroître l'indice de validité des questions posées, l'EPSH s'appuie sur une firme externe spécialisée dans les sondages de satisfaction, notamment dans le milieu de l'éducation. Ceci permet, entre autres, d'avoir accès à une méthodologie éprouvée et des outils technologiques performants qui permettent de ce fait une meilleure prise de décisions au regard des réponses obtenues de la part des élèves consultés.

Les sondages sont administrés à tous les groupes d'élèves débutants de même qu'à tous les groupes d'élèves finissants de chaque programme.

Voici les faits saillants des résultats de la consultation menée en 2025-2026.

Sondage des élèves débutants

Nombre de répondants ayant complété le sondage : 751 répondants

Thème	Satisfaction	Thème	Satisfaction
Motivation	Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant	Accueil et accompagnement	Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant
Quel est votre degré de motivation actuel envers votre formation?	8,73	Signalisation (indications intérieures et extérieures)	7,82
		Processus d'inscription	8,18
		Accès aux services d'aide à l'élève	8,32
		Horaire des cours	8,45
		Accueil lors de la première journée	8,68

Sondage des élèves finissants

Nombre de répondants ayant complété le sondage : 541 répondants

Thèmes	Satisfaction Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant	Thèmes	Satisfaction Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant
Services complémentaires	8,26	Conciliation études- vie personnelle	8,59
Santé psychologique et physique	8,05	Formation	8,46
Organisation du programme	8,32	Soutien à l'apprentissage	8,42
Services à l'élève et accompagnement	8,10	Recommandation	8,49
Sentiment d'appartenance	8,36	Infrastructures	8,78
Outils et matériel	8,41	Enseignement	8,69
		Appréciation globale	8,68

5. Évaluation du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école et conformément aux pistes de prévention identifiées, voici les actions qui ont été maintenues ou implantées en 2025-2026.

Sensibiliser les élèves et les membres du personnel à ce que sont les conflits, les actes d'intimidation et de violence

- Une tournée des groupes (nouveaux et 2^e année) a été faite par les techniciennes en éducation spécialisée de l'EPSH, afin de présenter les éléments clés du plan de lutte ainsi que les procédures en situation conflictuelle ou accidentelle et en situation d'intimidation ou de violence.
- Des ateliers de sensibilisation ciblés pour certains programmes ont été développés et animés auprès des élèves et des enseignants par les ressources du Service d'aide à l'élève dans le but d'améliorer le climat de groupe.
- Un courriel SOS permettant de recueillir les dénonciations d'événements violents ou l'intimidation a également été maintenu. À ce jour aucun message n'a été acheminé à cette boîte courriel.

Les situations qui ont été portées à l'attention de nos ressources internes cette année et qui ont été analysées par les directions adjointes se sont avérées être de nature conflictuelle. Un accompagnement a été offert aux élèves impliqués dans ces situations et les dispositions du guide de l'élève du centre ont été appliquées lorsque nécessaire.

Consultation des élèves sur le sentiment de sécurité

La consultation menée en 2025-2026 auprès des élèves finissants, pour laquelle 541 répondants ont complété le sondage, révèle que 90,21 % d'entre eux se sentent en sécurité à l'EPSH.

6. Définitions

La *Loi sur l'instruction publique* contient plus d'une vingtaine de verbes faisant référence aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (adopter, approuver, consulter, informer, évaluer, rendre compte, etc.). Pour vous guider dans l'utilisation fréquente de deux verbes lors des séances du conseil d'établissement, soit « adopter » et « approuver », voici quelques indications clés.

Adopter

« Adopter » signifie que le conseil d'établissement a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires sur le contenu et la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex. : budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. La proposition sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Approuver

« Approuver » veut dire **donner son accord**. Le conseil d'établissement peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées aux parents.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Source : Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement - Volet 2 de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement ministère de l'Éducation du Québec, p. 27.

7. Références

Loi sur l'instruction publique :

[i-13.3 - Loi sur l'instruction publique \(gouv.qc.ca\)](#)

Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement :

[Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

